

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité Travail Progrès

Niamey le 24 FEV. 2023



Ministère de L'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Secrétariat général

Direction générale de la Recherche
et de l'Innovation

BP: 628/ Niamey – Niger

Tel: 20 75 31 10; 20 75 31 08; 20 75 31 07

Email: dgri.mesr@gmail.com

LE MINISTRE

Lettre N° /MES/R/SG/DGRI/DR

Appel à proposition de projets de recherche scientifique pour appui sur le Fonds d'Appui à la Recherche Scientifique et à l'Innovation Technologique (FARSIT) 2023.

Appel à proposition de projets de recherche scientifique :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale en matière des Sciences et Technologies au Niger (POSTINI) et de l'opérationnalisation du FARSIT, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à travers la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation, lance un avis d'appel à proposition pour la sélection de projets de recherche scientifique / projets d'innovation technologique, éligibles à un appui financier sur la ligne budgétaire 2023 du FARSIT à l'attention des chercheurs et des inventeurs Nigériens.

Contexte

Créé par l'ordonnance n° 2010-64 du 21 octobre 2010, le FARSIT vise à promouvoir la recherche scientifique et l'innovation technologique à l'échelle nationale et à promouvoir le développement économique, social et culturel du Niger. Son objectif est de soutenir les projets de recherche scientifique, les institutions et les laboratoires de recherche, la création et l'innovation technologique, ainsi que la formation par la recherche.

Dans le cadre de sa programmation 2023 le FARSIT lance un appel à proposition de projets de recherche scientifique et d'innovation technologique pertinents. L'objectif ici est d'identifier des actions structurantes de recherche et d'innovation mobilisant des équipes de recherche pluridisciplinaires sur des enjeux sécuritaires et le développement en zone saharo-sahélienne. Les recherches développées dans le cadre de cet appel à proposition de projets de recherche viseront à mobiliser autant que faire se peut, des acteurs de la recherche et d'innovation dans plusieurs disciplines couvrant le spectre des thématiques prioritaires, telles que définies dans le PDES 2022-2026, volume III.

Règles applicables à l'appel

La zone cible de cet appel correspond à l'ensemble du territoire du Niger et de la diaspora. Toutefois, les propositions doivent intégrer au moins deux régions administratives du Niger et/ou de la diaspora. L'appel est ouvert à toutes les disciplines scientifiques.

Le dépôt de plusieurs dossiers de demande par la même équipe de recherche n'est pas autorisé. Un même chercheur ne peut pas souscrire à plusieurs projets simultanément. Le non-respect de ces règles constitue un motif d'irrecevabilité.

Les propositions de projets de recherche collaboratifs, pluridisciplinaires et qui intègrent le genre sont vivement encouragées.

Thématiques prioritaires

Les thèmes prioritairement financés sur la ligne budgétaire 2023 du FARSIT sont ceux des seize (16) programmes définis dans le PDES 2022-2026.

Présentation de la demande et étapes à suivre

La soumission des projets se fait par voie électronique à l'adresse dgri.mesr@gmail.com et sous format papier en deux exemplaires au bureau d'ordre du MESR au plus tard le **12 mai 2023 à 18h00**, le cachet de la poste faisant foi pour les dossiers envoyés par voie postale. Dans les deux cas, un accusé de réception papier ou électronique sera transmis au porteur du projet. Seuls les dossiers (électroniques et physiques) complets seront instruits. Tout dossier incomplet sera systématiquement considéré comme étant non éligible. La liste constitutive des dossiers de demande est indiquée ci-dessous. L'ensemble des pièces constitutives du dossier sera regroupés dans un fichier unique sous format PDF.

Les pièces constitutives du dossier sont les suivantes :

- une fiche signalétique dûment remplie (précisant le titre du projet, la zone d'exécution, le type de recherche, les objectifs du projet, les résultats attendus, les activités prévues, l'identité du porteur et son organisme de rattachement, l'identification des structures partenaires associées au projet) ;
- les CV détaillés du porteur et des principaux membres de l'équipe ;
- un résumé du projet ;
- une présentation générale du projet : justification et contexte, état des connaissances sur le sujet, objectif, résultats attendus, méthodologie et plan de travail, publics cibles et bénéficiaires, plan d'exploitation et diffusion des résultats acquis, chronogramme de travail, fiche financière ;

- une lettre d'engagement et de soutien de la structure de rattachement ou du responsable hiérarchique.

Évaluation et critères de sélection de la demande

Les dossiers feront l'objet d'une évaluation administrative, financière et scientifique. Ces deux évaluations sont complémentaires. Seuls les dossiers remplissant les conditions administratives-financières seront pris en compte pour l'évaluation scientifique. Il est recommandé aux équipes postulantes de se référer aux critères d'évaluation qui sont listées ci-dessous.

L'évaluation administrative financière : elle se fera à travers un examen ouvert, rigoureux, et transparent de la conformité du dossier de demande par rapport aux critères suivants :

- le respect du délai de dépôt (date de réception de la demande) ;
- la liste de tous les documents requis ;
- l'éligibilité de la structure du porteur et des partenaires associés à la demande ;
- la conformité de la demande budgétaire ;
- la prise en compte des dépenses éligibles.

L'évaluation scientifique : elle se fera à travers un processus ouvert, rigoureux, transparent, compétitif et fondé sur le mérite en conformité aux normes d'éthique de la recherche. Toutes les propositions soumises en réponse aux appels à propositions seront évaluées par des experts indépendants. Ces derniers seront appelés à déclarer tout conflit d'intérêts.

Les experts évalueront chaque proposition en référence à une grille de notation et fourniront des commentaires écrits sur la proposition. Cette grille d'évaluation prendra en compte les critères suivants :

- intérêt du projet pour la production de connaissances et le développement socio-économique
- faisabilité du projet,
- rigueur de la méthode,
- résultats attendus du projet,
- adéquation des moyens engagés par rapport aux objectifs,
- qualité du consortium,

- gouvernance du projet,
- qualité scientifique du porteur et de l'équipe de projet.

Modalités d'appui aux projets

La durée des projets est de 2 à 4 ans. Le montant maximum alloué à chaque projet retenu sera de 15 000 000 FCFA par an. Cet appui est destiné à l'achat de petits matériels de laboratoire et/ou équipement de recherche, de réactifs, de carburant, de frais de visite sur le terrain.

Le versement sera annuel et en une seule tranche après signature d'une note d'engagement entre le MESR et l'équipe par le biais du porteur de projet. Cette note précise l'engagement des bénéficiaires, des institutions, les modalités de suivi évaluation, de versement des fonds et leur restitution partielle ou intégrale en cas de non-respect des engagements vis-à-vis des procédures. Cette restitution se fera selon les règles de la comptabilité publique du Niger.

Tout dossier incomplet ou soumis hors délai sera rejeté sans condition.

Calendrier

Date de clôture de dépôt des dossiers : **12 mai 2023 à 18h00.**

Date de sélection des projets : **29 Mai 2023.**

Mise en place des fonds : **2023.**

NB : la fiche signalétique des dossiers sera retirée au niveau de la direction générale de Recherche et de l'innovation (DGRI) ou au bureau d'ordre du MESR.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter la direction à l'adresse e-mail : dgri.mesr@gmail.com ou contacter la DGRI au +22720753107 / 08 / 10.

LARGE DIFFUSION

Mamoudou DJIBO, Ph.D.

